



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Instituteurs

Question écrite n° 17418

### Texte de la question

M. Serge Charles appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les modalités d'intégration des enseignants du 1er degré, recrutés dans le cadre de concours exceptionnels. Il semblerait que leur titularisation, à l'issue de deux années d'activité, ait été réalisée à des échelons différents selon les départements. Certains auraient été reclassés au 3e échelon du corps des instituteurs alors que d'autres ne l'ont été qu'au premier. Il lui demande, par conséquent, quelles mesures il envisage de prendre pour rétablir l'équité, s'agissant de fonctionnaires recrutés en même temps et de la même manière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles Serge](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17418

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 8 août 1994, page 3973